

OCTAVIA

REAL ESTATE

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION	TTC	LOCATION	TTC
<ul style="list-style-type: none"> -Locaux à usage d'habitation, -commercial, -professionnel, -activité, -Terrain, -immeuble de rapport, -usufruit, -viager, -mise en copropriété, -Paris et province <p style="text-align: right;">Sur le prix de vente</p>	8%	<p><u>Bail location nue ou meublée loi du 6 juillet 1989 :</u></p> <p>I) A la charge du locataire : Selon les dispositions du décret 2014-890 du 1 août 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux : 3€ /m2 - Dossier, rédaction : <ul style="list-style-type: none"> -Zone non tendue : 8€ /m2 -Zone tendue : 10€ /m2 -Zone très tendue : 12€ /m2 <p>II) A la charge du bailleur sur le premier loyer annuel 8%</p>	
Cession de bail, droit d'entrée à la charge du vendeur ou preneur Plus 17% du premier loyer annuel	8%	<p><u>Bail habitation pour résidence secondaire hors loi du 6 juillet 1989, société</u> Entre bailleur et locataire sur le premier loyer annuel</p>	17%
<p><u>Honoraires divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Expertise immobilière -Rédaction d'acte -Constatation -Consultation 		<p><u>Bail commercial, professionnel :</u> Entre bailleur et locataire sur la première période triennale</p>	10%
		GESTION LOCATIVE	
		<p>Sur le loyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Service essentiel : 8% -Service confort : 9% -Service premium : 10% <p>Assurances loyers impayés et dégradations</p>	

